



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°14 du 16 octobre 2026

Réunion du vendredi 16 octobre 2026

A 14 heures 00

Lieu : Siègè du D. E. F.

Président de commission : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Mme Sylvie SANSON.

MM. Patrice LECHER (Secrétaire de séance) – Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Bernard MOUILLARD – Gérard SCHALEBROODT.

Membre excusé :

M. Nassim GUILLANE.

RECOURS

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.

*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **SEPT (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

ADOPTION DES P.V

- Réunion plénière N°12 – PV du 09-10-2026 – publié sur Internet le 12-10-2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

CLASSIFICATION DES TERRAINS (Rappel)

Circulaire 2025-08 Terrains et Installations sportives- Classement et réglementation de compétitions

Rappel réglementaire

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans une décision du 10 mars 2025 rappelle que :

- Les terrains et installations sportives utilisés lors des compétitions organisées ou autorisées par la FFF, la LPF, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs doivent satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux exigences du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Article 2.2 Les compétitions organisées par les différentes instances du football ne peuvent se dérouler que sur des installations classées. ^(OBJ)

Il appartient à l'instance organisatrice des compétitions de définir, dans ses Règlements des compétitions, le niveau de classement des installations et/ou éclairages sur lesquels se déroulent lesdites compétitions, l'engagement des équipes étant subordonné à la disposition d'une installation classée au niveau correspondant.

Dérogation

« Lorsque les installations sportives, déclarées par le club en début de saison au moment de l'engagement, voient leur classement expirer après le 1^{er} septembre de la saison en cours, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur ces installations sportives jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée pour l'installation concernée et qu'aucune non-conformité majeure n'ait été notifiée ».

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 27 septembre 2026 sauf celles relevant d'une procédure en cours.

Rappel des rencontres sous couverture de procédures.

Commission Régionale du statut du joueur

- Seniors D4 Gr B du 06-09-2026 Match n° 71059978 : FC VAL DE RISLE 3 / FC ST MACLOU BOULLEVILLE 2

Commission Départementale des Règlements et Contentieux

- Seniors féminine Gr B du 20-09-2026 Match n° 79376730 : US LOUVIERS 1 / US VEXIN 1

- Critérium du matin Gr B du 20-09-2026 Match n° 56563442 : ES VALLEE DE L'OISON 31 / FC DU ROUMOIS NORD 31

- Critérium du matin Gr C du 20-09-2026 Match n° 56563489 : FC PAYS DU NEUBOURG 31 / LA CROIX VALLEE D'EURE 32

- Seniors D4 Gr A du 27-09-2026 Match n° 71060029 : AS ROUTOT 2 / FC DU GROS THEIL 1

- Seniors D3 Gr A du 27-09-2026 Match n° 65177236 : FC ST MACLOU BOULLEVILLE 1 / SC THIBERVILLE 2

Commission Départementale de Gestion des Compétitions et des Calendriers

- Coupe L. BOLAND Gr A du 13-09-2026 Match n° 56567378 : FC ST MACLOU BOULLEVILLE 31 / SC THIBERVILLE 31

- Seniors D3 Gr A du 20-09-2026 Match n° 65177190 : FC DU ROUMOIS NORD 1 / FC ST MACLOU BOULLEVILLE 1

- Seniors D4 Gr B du 20-09-2026 Match n° 71059980 : FC ST MACLOU BOULLEVILLE 2 / AS EPAIGNES 2

- Critérium du matin Gr A du 20-09-2026 Match n° 56563396 : ENT FCT COC 31 / FC ST MACLOU BOULLEVILLE 31

- Seniors D3 Gr C du 20-09-2026 Match n° 67126579 : CS IVRY LA BATAILLE 1 / AS ANDRESIENNES 2

- Seniors D3 Gr A du 27-09-2026 Match n° 65177236 : FC ST MACLOU BOULLEVILLE 1 / SC THIBERVILLE 2

- Seniors D4 Gr B du 27-09-2026 Match n° 71060031 : AS MANNEVILLE S MARS 1 / FC ST MACLOU BOULLEVILLE 2

Commission Départementale de Discipline

- Seniors D3 Gr B du 27-09-2026 Match n° 56562498 : ROMILLY PT ST PIERRE 2 / US ETREPAGNY 1

- Brassage U15 du 26-09-2026 Match n° 79397358 : FC GARENNES BUEIL CB / CS IVRY LA BATAILLE

AFFAIRES COURANTES

• **Décisions de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux**

La Commission, Prend note des décisions de la CDRC et fait application des décisions :

PV n° 01 du 18-09-2026

- Brassage U13 du 12-09-2026

Plateau FC PAYS DU NEUBOURG / ST MARCEL F / ES NORMANVILLE / PACY MENILLES RC

• **Décisions de la Commission Départementale d'appel**

La Commission, Prend note des décisions de la CD d'appel et fait application des décisions :

PV n° 02 du 12-10-2026

Appel des clubs du FC GISORS VN27, de l'US GASNY et de St MARCEL F d'une décision prise par la Commission Départementale de Gestion des Compétitions et des Calendriers du 06 octobre 2026.

Décisions de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions et des Calendriers

La Commission, Prend note des décisions de la CDGCC et fait application des décisions :

PV n° 12 du 09 -10-2026

- Plateau du 26-09-2026 sur le centre du FC PREY : GRPT ACMIE 1 – FC DE PREY 2 – ST MARCEL F 2 – PACY MENILLES RC 4.

UTILISATION DE LA FMI

Non utilisation le jour de la rencontre :

Match n°79239835 Championnat futsal Masculin séniors

Considérant les éléments transmis par le club d'HERCULES FUTSAL CLUB au District de l'Eure de Football

Considérant le courriel du service informatique de la Ligue de Football de Normandie du 17-09-2026

La commission prend note des explications du club et de la Ligue de Football de Normandie et ne retient pas les amendes figurant à l'annexe financière.

Match n°79376960 Critérium Seniors Féminin à 8, poule C

La commission Inflige au club d'ILLIERS L'EVEQUE l'amende figurant à l'annexe financière de 100€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°79649378 Critérium U18 Féminin à 8, poule C

La commission Inflige au club d'EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 100€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°56567387 Coupe du matin Lionel BOLAND, poule D

La commission Inflige au club du FC BRIONNE l'amende figurant à l'annexe financière de 100€ directement débitée sur le compte du club.

La commission tient également à rappeler qu'une lorsqu'une rencontre est dirigée par un arbitre officiel, celui-ci doit faire le nécessaire pour envoyer des éléments de preuve concernant le problème lié à la non utilisation de la FMI.

Transmettre à la Commission Départementale d'Arbitrage pour ce qui la concerne.

Match n°56567405 Coupe du matin Lionel BOLAND, poule D

Pris note des explications fournis par l'arbitre officiel concernant le problème lié à la non utilisation de la FMI.

La commission n'applique pas l'amende figurant à l'annexe financière.

Match n°79376734 Critérium sénior féminin, poule B

Pris note des explications fournis par l'arbitre officiel concernant le problème lié à la non utilisation de la FMI.

La commission n'applique pas l'amende figurant à l'annexe financière.

Match n°56562500 Championnat séniors masculin Départemental 3 Poule B

La commission Inflige au club de l'AS COURCELLOISE l'amende figurant à l'annexe financière de 100€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°56563085 Championnat séniors masculin Départemental 3 Poule B

La commission Inflige au club de l'AS DE VESLY l'amende figurant à l'annexe financière de 100€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°79239836 Championnat futsal Masculin séniors

Considérant les éléments transmis par le club du SC THIBERVILLE au District de l'Eure de Football

Considérant le courriel du service informatique de la Ligue de Football de Normandie du 17-09-2026

La commission prend note des explications du club et de la Ligue de Football de Normandie et ne retient pas les amendes figurant à l'annexe financière.

Non transmission dans les délais réglementaires :

Match n°56563443 Critérium du matin Groupe B

La commission Inflige au club du FC SERQUIGNY NASSANDRES l'amende figurant à l'annexe financière de 50€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°56562498 Championnat séniors masculin Départemental 3 Poule B

La commission Inflige au club de ROMILLY PT ST PIERRE l'amende figurant à l'annexe financière de 50€ directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS DECLARES

Matches n° 79081016, 79081017 et 79081018 – Brassage Haut U13 du 12/09/2026

CS ANDELYS 1 – FC EURE MADRIE SEINE 2

CS ANDELYS 1 – FC EURE MADRIE SEINE 3

FC VAL DE REUIL 1 – 1 CS ANDELYS 1

Forfait du CS ANDELYS sur le plateau

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du CS LES ANDELYS 1 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC EURE MADRIE SEINE 2 sur le score de 3 à 0,

Donne match perdu par forfait au club du CS LES ANDELYS 1 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC EURE MADRIE SEINE 3 sur le score de 3 à 0,

Donne match perdu par forfait au club du CS LES ANDELYS 1 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC VAL DE REUIL 12 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CS LES ANDELYS l'amende figurant à l'annexe financière de 216€ (3 x 72) directement débitée sur le compte du club.

Matches n° 79412717, et 79412718 – Brassage U18 du 12/09/2026

CS ANDELYS 21 – FC SERQUIGNY NASSANDRES 21

SC THIBERVILLE 22 – CS ANDELYS 21

Forfait du CS ANDELYS sur le plateau

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de du règlement de la compétition U18 concernant le classement final lors de la phase de brassage du DEF qui précise,

« Lors de la phase de brassage, et compte tenu du format et de la constitution de groupes à « géométrie variable », le classement sera fait au prorata des matchs joués (Notion de quotient). En conséquence, même si les plateaux sont généralement constitués de 3 équipes, en cas de forfait ou de plateaux à 2 équipes, le classement sera établi seulement entre les équipes présentes et seuls les résultats de ces équipes lors du plateau seront retenus. Seuls les résultats des rencontres effectivement jouées seront pris en compte pour déterminer les classements et constituer les groupes pour la phase suivante ».

Inflige au club du CS LES ANDELYS l'amende figurant à l'annexe financière de 172 € (2 X 86€) directement débitée sur le compte du club.

Matches n° 79394555 et 79394556 – Brassage U15 du 12/09/2026

US ETREPAGNY 1 – FC GARENNE BUEIL CB 2

ST MARCEL F 1 – US ETREPAGNY 1

Forfait de l'US ETREPAGNY 1 sur le plateau

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de du règlement de la compétition U18 concernant le classement final lors de la phase de brassage du DEF qui précise,

« Lors de la phase de brassage, et compte tenu du format et de la constitution de groupes à « géométrie variable », le classement sera fait au prorata des matchs joués (Notion de quotient). En conséquence, même si les plateaux sont généralement constitués de 3 équipes, en cas de forfait ou de plateaux à 2 équipes, le classement sera établi seulement entre les équipes présentes et seuls les résultats de ces équipes lors du plateau seront retenus. Seuls les résultats des rencontres effectivement jouées seront pris en compte pour déterminer les classements et constituer les groupes pour la phase suivante ».

Inflige au club de l'US ETREPAGNY l'amende figurant à l'annexe financière de 172€ (2 X 86) directement débitée sur le compte du club.

Matches n° 79396965 et 79396967 – Brassage U15 du 19/09/2026

FC VAL DE RISLE 1 – FC EZY SUR EURE 1

FC EZY SUR EURE 1 – US CORMEILLES LIEUREY 1

Forfait du FC EZY SUR EURE sur le plateau

La Commission,

❖ Considérant les dispositions de du règlement de la compétition U15 concernant le classement final lors de la phase de brassage du DEF qui précise,

« Lors de la phase de brassage, et compte tenu du format et de la constitution de groupes à « géométrie variable », le classement sera fait au prorata des matchs joués (Notion de quotient). En conséquence, même si les plateaux sont généralement constitués de 3 équipes, en cas de forfait ou de plateaux à 2 équipes, le classement sera établi seulement entre les équipes présentes et seuls les résultats de ces équipes lors du plateau seront retenus. Seuls les résultats des rencontres effectivement jouées seront pris en compte pour déterminer les classements et constituer les groupes pour la phase suivante ».

Inflige au club du FC EZY SUR EURE l'amende figurant à l'annexe financière de 172€ (2 X 86) directement débitée sur le compte du club.

Matches n° 79413392 et 79413393 – Brassage U18 du 19/09/2026

FC EZY SUR EURE 21 – AS ROUTOT 21

FC EZY SUR EURE 21 – EVREUX FC 27 22

Forfait du FC EZY SUR EURE 21 sur le plateau

La Commission,

❖ Considérant les dispositions de du règlement de la compétition U15 concernant le classement final lors de la phase de brassage du DEF qui précise,

« Lors de la phase de brassage, et compte tenu du format et de la constitution de groupes à « géométrie variable », le classement sera fait au prorata des matchs joués (Notion de quotient). En conséquence, même si les plateaux sont généralement constitués de 3 équipes, en cas de forfait ou de plateaux à 2 équipes, le classement sera établi seulement entre les équipes présentes et seuls les résultats de ces équipes lors du plateau seront retenus. Seuls les résultats des rencontres effectivement jouées seront pris en compte pour déterminer les classements et constituer les groupes pour la phase suivante ».

Inflige au club du FC EZY SUR EURE l'amende figurant à l'annexe financière de 172€ (2 X 86) directement débitée sur le compte du club.

Matches n° 79432762,79432763 et 79432765 – Brassage Bas U13 du 19/09/2026

BEAUMONT 2 – ESJM EVREUX 2

ST SEBASTIEN F 3 – ESJM EVREUX 2

US RUGLES LYRE 1 – ESJM EVREUX 2

Forfait de l'ESJM EVREUX sur l'ensemble du plateau

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC GISORS VN 27 3,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'ESJM EVREUX sur le score de 3 à 0 (- 1 point), pour en faire bénéficier le club de BEAUMONT 2 sur le score de 3 à 0,

Donne match perdu par forfait au club de l'ESJM EVREUX sur le score de 3 à 0 (- 1 point), pour en faire bénéficier le club de ST SEBASTIEN F 3 sur le score de 3 à 0,

Donne match perdu par forfait au club de l'ESJM EVREUX sur le score de 3 à 0 (- 1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US RUGLES LYRE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'ESJM EVREUX l'amende figurant à l'annexe financière de 216€ (3 X72) directement débitée sur le compte du club.

Match n° 56567390 – Coupe du matin Lionel BOLAND Poule C du 13/09/2026

RC LERY 31 – US LOUVIERS 31

Forfait du RC LERY 31

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du RC LERY 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US LOUVIERS 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du RC LERY l'amende figurant à l'annexe financière de 114 € directement débitée sur le compte du club.

Match n° 56567463 – Coupe du matin Lionel BOLAND Poule M du 13/09/2026

US GRAVIGNY 31 – AS COURCELLOISE 31

Forfait de l'AS COURCELLOISE 31

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS COURCELLOISE 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US GRAVIGNY 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS COURCELLOISE l'amende figurant à l'annexe financière de 114 € directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS NON DECLARES

Matches n° 79394622 et 79394624 – Brassage U15 du 12/09/2026

SPN VERNON 2 – FC GISORS VN 27 3

ST SEBASTIEN F 2 – FC GISORS VN 27 3

Forfait du FC GISORS VN 27 3 sur l'ensemble du plateau

La Commission,

❖ Considérant les dispositions de du règlement de la compétition U18 concernant le classement final lors de la phase de brassage du DEF qui précise,

« Lors de la phase de brassage, et compte tenu du format et de la constitution de groupes à « géométrie variable », le classement sera fait au prorata des matchs joués (Notion de quotient). En conséquence, même si les plateaux sont généralement constitués de 3 équipes, en cas de forfait ou de plateaux à 2 équipes, le classement sera établi seulement entre les équipes présentes et seuls les résultats de ces équipes lors du plateau seront retenus. Seuls les résultats des rencontres effectivement jouées seront pris en compte pour déterminer les classements et constituer les groupes pour la phase suivante ».

Inflige au club du FC GISORS VN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 258€ (2 X 129) directement débitée sur le compte du club.

Matches n° 79397359 et 79397360 – Brassage U15 du 19/09/2026

FC GISORS VN 27 3 – CS IVRY LA BATAILLE 1

FC GISORS VN 27 3 – FC GARENNES BUEIL CB 1

Forfait du FC GISORS VN 27 3 sur l'ensemble du plateau

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de du règlement de la compétition U18 concernant le classement final lors de la phase de brassage du DEF qui précise,

« Lors de la phase de brassage, et compte tenu du format et de la constitution de groupes à « géométrie variable », le classement sera fait au prorata des matchs joués (Notion de quotient). En conséquence, même si les plateaux sont généralement constitués de 3 équipes, en cas de forfait ou de plateaux à 2 équipes, le classement sera établi seulement entre les équipes présentes et seuls les résultats de ces équipes lors du plateau seront retenus. Seuls les résultats des rencontres effectivement jouées seront pris en compte pour déterminer les classements et constituer les groupes pour la phase suivante ».

Inflige au club du FC GISORS VN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 258€ (2 X 129) directement débitée sur le compte du club.

Matches n° 79413392 et 79413393 – Brassage U18 du 19/09/2026

FC EZY SUR EURE 21 – AS ROUTOT 21

FC EZY SUR EURE 21 – EVREUX FC 27 22

Forfait du FC EZY SUR EURE 21 sur le plateau (1^{er} forfait)

La Commission,

❖ Considérant les dispositions de du règlement de la compétition U15 concernant le classement final lors de la phase de brassage du DEF qui précise,

« Lors de la phase de brassage, et compte tenu du format et de la constitution de groupes à « géométrie variable », le classement sera fait au prorata des matchs joués (Notion de quotient). En conséquence, même si les plateaux sont généralement constitués de 3 équipes, en cas de forfait ou de plateaux à 2 équipes, le classement sera établi seulement entre les équipes présentes et seuls les résultats de ces équipes lors du plateau seront retenus. Seuls les résultats des rencontres effectivement jouées seront pris en compte pour déterminer les classements et constituer les groupes pour la phase suivante ».

Inflige au club du FC EZY SUR EURE l'amende figurant à l'annexe financière de 172€ (2 X 86) directement débitée sur le compte du club.

Matches n° 79433929,79433930 et 79433934 – Brassage Bas U13 du 19/09/2026

VERNON SPN 4 – FC DE PREY 2

VERNON SPN 4 – FC DE MADRIE 1

FC EZY SUR EURE 1 – VERNON SPN 4

Forfait de l'ESJM EVREUX sur l'ensemble du plateau

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de SPN VERNON 4 sur le score de 3 à 0 (- 1 point), pour en faire bénéficier le club de FC DE PREY 2 sur le score de 3 à 0,
Donne match perdu par forfait au club de SPN VERNON 4 sur le score de 3 à 0 (- 1 point), pour en faire bénéficier le club de FC DE MADRIE 1 sur le score de 3 à 0,
Donne match perdu par forfait au club de SPN VERNON 4 sur le score de 3 à 0 (- 1 point), pour en faire bénéficier le club de FC EZY SUR EURE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'ESJM EVREUX l'amende figurant à l'annexe financière de 324€ (3 X108) directement débitée sur le compte du club.

Matches n° 79573225, 79573226 et 79573230 – Festival Foot U13 / qualification du 26/09/2026

VERNON SPN 4 – US GASNY 2

VERNON SPN 4 – FCGVN GISORS 27 1

AS VESLY 1 – VERNON SPN 4

Forfait du VERNON SPN 4 sur le plateau

La Commission,

❖ Considérant les dispositions de du règlement de la compétition Festival Foot concernant le classement final lors de la phase de brassage du DEF qui précise,

« Le forfait d'une équipe s'entend pour l'ensemble des rencontres du plateau. L'équipe ainsi déclarée forfait pour chacune des rencontres qu'elle aurait dû disputer à match perdu sur le score de 0 à 3 et marque 0 point. Concernant la Finale Départementale l'équipe ainsi déclarée forfait pour chacune des rencontres qu'elle aurait dû disputer à match perdu sur le score de 0 à 1 et marque 0 point ».

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de SPN VERNON 4 sur le score de 3 à 0 (0 point), pour en faire bénéficier le club de l'US GASNY 2 sur le score de 3 à 0,

Donne match perdu par forfait au club de SPN VERNON 4 sur le score de 3 à 0 (0 point), pour en faire bénéficier le club du FC GISORS VN 27 1 sur le score de 3 à 0,

Donne match perdu par forfait au club de SPN VERNON 4 sur le score de 3 à 0 (0 point), pour en faire bénéficier le club de l'AS VESLY 1 sur le score de 3 à 0,

Considérant les dispositions de l'annexe financière qui précise que sur le 1^{er} tour le club forfait n'est pas pénalisé par une amende

La commission ne retient aucune amende contre le club du SPN VERNON.

Match n°79376572 – Critérium séniors féminin à 8 / 1 Poule A du 20/09/2026

AS ROUTOT 1 – CHARENTONNE ST AUBIN 1

Forfait de CHARENTONNE ST AUBIN 1 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de CHARENTONNE ST AUBIN 1 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'AS ROUTOT 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de CHARENTONNE ST AUBIN l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

Match n°79376577 – Critérium séniors féminin à 8 / 1 Poule A du 27/09/2026

US CONCHOISE 1 – ENT. CSB LE NEUBOURG 1

Forfait de l'ENT. CSB LE NEUBOURG 1 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'ENT. CSB LE NEUBOURG 1 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US CONCHOISE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de ENT CSB LE NEUBOURG l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

FORFAIT GENERAL

ENT. ANDELYS COURCEL 2

Matches n° 79395087 et 79395089– Brassage U15 du 12/09/2026

ENT. ANDELYS COURCEL 2 – CS BEAUMONT 1

CA PONT AUDEMER 1 – ENT. ANDELYS COURCEL 2

Matches n° 79397162 et 79397163– Brassage U15 du 19/09/2026

ENT. ANDELYS COURCEL 2 – STADE VERNOLIEU 2

ENT. ANDELYS COURCEL 2 – ST SEBASTIEN F 2

Matches n° 79398771 et 79398773– Brassage U15 du 19/09/2026

ENT. ANDELYS COURCEL 2 – US CORMEILLES LIEUREY 1

FC PLATEAU NORD AVIRON 1 – ENT. ANDELYS COURCEL 2

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B alinéa 8 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant que le club de l'ENT ANDELYS COURCEL 2 a déclaré son forfait général le 08-09-2026 et ce avant le début des épreuves

La Commission,

Déclare le club de l'ENT. ANDELYS COURCEL 2 forfait général pour le reste de la saison

Considérant que cette situation intervient avant le début des épreuves, les matchs concernés ne sont pas comptabilisés dans la phase de brassage.

Inflige au club du de l'ENT. ANDELYS COURCEL l'amende concernant au frais de gestion figurant à l'annexe financière de 22 € directement débitée sur le compte du club.

US BARROISE 1

Matches n° 79432708, 79432711 et 79432712– Brassage Bas U13 du 19/09/2026

PLATEAU NORD AVIRON 1 – US BARROISE 1

US BARROISE 1 – NFC NAVARRE FC 1

US BARROISE 1 – ENT FCSA USSG 2

Matches n° 79432966, 79432967 et 79432968– Brassage Bas U13 du 03/10/2026

US BARROISE 1 – AS HONDOUVILLE 1

US BARROISE 1 – VERNEUIL S. 2

US BARROISE 1 – BEAUMONT 2

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B alinéa 8 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant que le club de l'US BARROISE 1 a déclaré son forfait général le 18-09-2026 et ce avant le début des épreuves

La Commission,

Déclare le club de l'US BARROISE forfait général pour le reste de la saison

Considérant que cette situation intervient avant le début des épreuves, les matchs concernés ne sont pas comptabilisés dans la phase de brassage.

Inflige au club de l'US BARROISE l'amende concernant au frais de gestion figurant à l'annexe financière de 22 € directement débitée sur le compte du club.

Concernant ce dossier Mme Sylvie SANSON, membre de la Commission n'a pas participé ni aux délibérations ni aux décisions.

ERREUR DE SAISIE

Match n° 71059985 – AS ROUTOT 2 / AC BEUZEVILLE 1

Championnat seniors D4 Groupe A du 20/09/2026

Pris connaissance du courriel du club de l'AMS ROUTOT du 21-09-2026 qui nous informe d'une erreur sur la saisie du résultat du match citée en référence

Pris connaissance de la confirmation écrite de l'erreur relevée par le club de l'AMS ROUTOT par le club de l'AC BEUZEVILLE le 02-10-2026.

La Commission, dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, AS ROUTOT 2 « 6 » / AC BEUZEVILLE « 3 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la feuille de match papier sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

AFFAIRE A JUGER

Match n°56563196 – SPN VERNON 3 / FC EZY SUR EURE 2

Championnat seniors D4 Groupe D du 20/09/2026

Match non joué pour des problèmes informatiques liés à la tablette

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 13.A du règlement des compétitions du DEF qui précise :

Règles d'utilisation

Les utilisateurs de la F.M.I. doivent se conformer aux directives d'utilisation contenues dans le Manuel de l'Utilisateur et les Conditions Générales d'Utilisation validées par le club lors de la première connexion au logiciel de la F.M.I.

Les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la F.M.I. et disposant des codes nécessaires à son utilisation.

La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de signature de la F.M.I. par leur représentant.

Procédures d'exception

Compétitions soumises à la F.M.I. :

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I. sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas de défaillance de la F.M.I. (à n'importe quel moment avant la clôture et/ou la transmission), il devra obligatoirement être établie une feuille de match papier. Par ailleurs, le contrôle des licences étant obligatoire, les clubs devront être en mesure de produire les éléments utiles à la vérification. (Clubs Compagnon ou le listing des joueurs avec photos)

❖ Considérant que la procédure papier a été gérée correctement par les deux clubs

❖ Considérant qu'il s'avérerait impossible de trouver un terrain de repli satisfaisant pour les deux clubs

La commission décide

De reporter la rencontre au 15-10-2026 sur le terrain prévu initialement le 20-09-2026

DEROGATION

Match n°65177206 – FC SERQUIGNY NASSANDRES 3 / CS BEAUMONT 1
Championnat seniors D3 Groupe A du 17/10/2026

Match n° 65177219 – FC SERQUIGNY NASSANDRES 3 / FC DU ROUMOIS NORD 1
Championnat seniors D3 Groupe A du 31/10/2026

Courriel du 14-10-2026 en provenance de la mairie de SERQUIGNY qui précise :

« Par ce message, je sollicite auprès de vos services une dérogation pour l'utilisation par le FSCN du terrain annexe pour les compétitions sportives. Cette demande est motivée par les travaux engagés sur le terrain d'honneur de la commune. L'intercom Bernay Terres de Normandie et la commune ont fait le choix d'un terrain synthétique sur ce terrain d'honneur. Les travaux ont débuté le 05 octobre et devrait durer plusieurs mois ».

La Commission Départementale de Gestion des Compétitions et des Calendriers accorde la dérogation demandée jusqu'à la fin des travaux.

COUPE SENIORS A. MANDLE

Tour n°1 le 15 -11-2026

Les rencontres auront lieu le dimanche 15 novembre 2026 à 14h30 sur le terrain du premier club cité :

AS DU VIEVRE – CO CONTEVILLE
AS EPAIGNES – C MALHERBE SURVILLE
AS MANNEVILLE S. MARS – FC IGOVILLE
ES CLAVILLE – FC BRIONNE
FC DE MADRIE – FC CAUMONT
FC DE PLASNES – FC ST MACLOU BOULLEVILLE
FC HARCOURT – AC BEUZEVILLE
RC DE MUIDS VAUVRAY – CS LYONSAIS
US FLEURY LA FORET – CS IVRY LA BATAILLE
CF DOUAINS – FC DU GROS THEIL
FC PLATEAU NORD AVIRON – FC CROTH MARCILLY
US ETREPAGNY – FC REMUS

COUPE SENIORS RESERVE P. SAIDANI

Tour n°1 le 15 -11-2026

Les rencontres auront lieu le dimanche 15 novembre 2026 à 14h30 sur le terrain du premier club cité :

CS BONNEVILLOIS – AS HONDOUVILLE 2
AS ROUTOT 2 – AS EPAIGNES 2
FC IGOVILLE 2 – CHARLEVAL FC 2
FC EZY SUR EURE 2 – US RUGLES LYRE 2
NFC NAVARRE 2 – US BARROISE 2

COUPE SENIORS FEMININE JP LEVAVASSEUR

Tour n°1 le 22 -11-2026

Les rencontres auront lieu le dimanche 22 novembre 2026 à 13h00 sur le terrain du premier club cité :

FC EURE MADRIE SEINE – ES VALLEE DE L'OISON

PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 23 Octobre 2026.

Le Secrétaire de séance
Patrice LECHER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Lecher', with a large loop on the left and a vertical stroke on the right.

Le Président de commission
Bruno FARINA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Farina', with a large loop on the left and a horizontal stroke on the right.

Club :	500163	C.S. LES ANDELYS				
Dossier :	24192483	du 19/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	56563043	04/10/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24193832	du 20/10/2026 Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	79081016	12/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	16/10/2026	16/10/2026		72,00€
Dossier :	24193835	du 20/10/2026 Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	79081017	12/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	16/10/2026	16/10/2026		72,00€
Dossier :	24193839	du 20/10/2026 Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	79081018	12/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	16/10/2026	16/10/2026		72,00€
Dossier :	24193842	du 20/10/2026 Championnat U18/ Brassage	Poule 0	79412717	12/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD8	Forfait déclaré U18	16/10/2026	16/10/2026		86,00€
Dossier :	24193843	du 20/10/2026 Championnat U18/ Brassage	Poule 0	79412718	12/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD8	Forfait déclaré U18	16/10/2026	16/10/2026		86,00€
Dossier :	24193958	du 20/10/2026 Championnat U15/ Brassage	Poule 0	79395087	12/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FG	Forfait général	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :		Frais de Gestion	16/10/2026	16/10/2026		22,00€

Club :	500216	S.C. BERNAY				
Dossier :	24192412	du 19/10/2026 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	65177192	04/10/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24192481	du 19/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	72326064	04/10/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club :	500362	ST. DE PORTE NORMANDE VERNON				
Dossier :	24192490	du 19/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	56563198	04/10/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	PBT	Aucune personne inscrite sur le banc de touche	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24192571	du 19/10/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe G	56563910	04/10/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	2LM	2 Licences manquantes	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	2LM	2 Licences manquantes	16/10/2026	16/10/2026		20,00€

Club : 500373 C.S. BONNEVILLOIS						
Dossier :	24192588	du	19/10/2026	Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule C	79376968 04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante		16/10/2026	16/10/2026	10,00€

Club : 500472 F.C. BRIONNE						
Dossier :	24193469	du	20/10/2026	Coupe Du Matin L Bolland/ 1	Poule D	56567387 27/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI		16/10/2026	16/10/2026	100,00€

Club : 501387 C.S. BEAUMONTAIS						
Dossier :	24192506	du	19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe B	56563445 04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante		16/10/2026	16/10/2026	10,00€

Dossier :	24192579	du	19/10/2026	Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule A	79376578 04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante		16/10/2026	16/10/2026	10,00€

Dossier :	24192580	du	19/10/2026	Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule A	79376578 04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes		16/10/2026	16/10/2026	10,00€

Dossier :	24193954	du	20/10/2026	Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule A	79376577 27/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FV	Forfait non déclaré critérium vétérans		16/10/2026	16/10/2026	189,00€

Club : 501413 S.C. THIBERVILLE						
Dossier :	24192516	du	19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe B	56563446 04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	PBT	Aucune personne inscrite sur le banc de touche		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante		16/10/2026	16/10/2026	10,00€

Club : 501565 AM. S. ROUTOT						
Dossier :	24192584	du	19/10/2026	Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule A	79376580 04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante		16/10/2026	16/10/2026	10,00€

Club : 501750 R.C. LERY						
Dossier :	24193809	du	20/10/2026	Coupe Du Matin L Bolland/ 1	Poule E	56567390 13/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FCOV	Forfait déclaré coupe Vétérans		16/10/2026	16/10/2026	114,00€

Club :	510141	AM. S. DU VIEVRE				
Dossier :	24192438	du 19/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	71059987	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24192524	du 19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe B	56563448	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Club :	510966	C. ANDELLE PITRES				
Dossier :	24192559	du 19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	56563721	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Club :	514465	R. C. MALHERBE/SURVILLE F.				
Dossier :	24192533	du 19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe C	56563492	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Club :	518080	U.S. ETREPAGNY				
Dossier :	24193845	du 20/10/2026	Championnat U15/ Brassage	Poule 0	79394555	12/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15	16/10/2026	16/10/2026		86,00€
Dossier :	24193847	du 20/10/2026	Championnat U15/ Brassage	Poule 0	79394556	12/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15	16/10/2026	16/10/2026		86,00€
Club :	518082	A.C. BEUZEVILLE				
Dossier :	24192503	du 19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe A	56563403	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Club :	520907	AM. S. DE VESLY				
Dossier :	24193483	du 20/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	56563085	27/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	16/10/2026	16/10/2026		100,00€
Club :	521578	ST MARCEL F.				
Dossier :	24192590	du 19/10/2026	Criterium Feminin U18 A 8/ 1	Poule Unique	79649379	03/10/2026

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club :	523717	F.A. DU ROUMOIS				
Dossier :	24192452	du 19/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	71059988	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24192515	du 19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe B	56563446	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club :	527047	SAINT SEBASTIEN F.				
Dossier :	24192575	du 19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe H	56636016	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24192576	du 19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe H	56636016	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club :	530211	FOOTBALL CLUB FRELONS DE VANDRIMARE				
Dossier :	24192564	du 19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	56563723	04/10/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club :	532110	F.C. ILLIERS L'EVEQUE				
Dossier :	24193458	du 20/10/2026	Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule C	79376960	20/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	16/10/2026	16/10/2026		100,00€

Club :	532685	ESJM				
Dossier :	24193898	du 20/10/2026	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur Sud Ouest Ce	79432762	19/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	16/10/2026	16/10/2026		72,00€
Dossier :	24193901	du 20/10/2026	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur Sud Ouest Ce	79432763	19/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	16/10/2026	16/10/2026		72,00€
Dossier :	24193906	du 20/10/2026	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur Sud Ouest Ce	79432765	19/09/2026
CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						

Personne : DES CALENDRIERS

Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	16/10/2026	16/10/2026		72,00€

Club : 534383 A.S. BERNIERES-S-SEINE

Dossier : 24192538 du 19/10/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1 Groupe D 56563542 04/10/2026

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club : 535173 F.C. PLATEAU NORD AVIRON

Dossier : 24192429 du 19/10/2026 Seniors Departemental 3/ Unique Groupe C 67126582 04/10/2026

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Dossier : 24192529 du 19/10/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1 Groupe C 56563491 04/10/2026

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club : 535937 A.S. AILLY FONTAINE BELLENGER

Dossier : 24192495 du 19/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique Groupe D 56563199 04/10/2026

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club : 539270 ENT.S. DE CLAVILLE

Dossier : 24192497 du 19/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique Groupe D 56563202 04/10/2026

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club : 540624 ROMILLY PONT SAINT PIERRE F.C

Dossier : 24193497 du 20/10/2026 Seniors Departemental 3/ Unique Groupe B 56562498 27/09/2026

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	16/10/2026	16/10/2026		50,00€

Club : 544932 ENT.S. ANGERVILLE-BAUX STE C-PLESSIS GROHAN-VENTES

Dossier : 24192566 du 19/10/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1 Groupe G 56563909 04/10/2026

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif :	PBT	Aucune personne inscrite sur le banc de touche	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club : 545861 U.S. BARROISE

Dossier : 24192468 du 19/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique Groupe B 72326061 04/10/2026

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24193962	du 20/10/2026 Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur Sud Ouest Ce	79432708	19/09/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	FG	Forfait général	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :		Frais de Gestion	16/10/2026	16/10/2026		22,00€

Club :	547556	A. S. COURCELLOISE				
Dossier :	24193478	du 20/10/2026 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	56562500	27/09/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	16/10/2026	16/10/2026		100,00€
Dossier :	24193828	du 20/10/2026 Coupe Du Matin L Bolland/ 1	Poule M	56567463	13/09/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FCOV	Forfait déclaré coupe Vétérans	16/10/2026	16/10/2026		114,00€

Club :	549775	F.C. EZY S/EURE				
Dossier :	24193850	du 20/10/2026 Championnat U15/ Brassage	Poule 0	79396965	19/09/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15	16/10/2026	16/10/2026		86,00€
Dossier :	24193853	du 20/10/2026 Championnat U15/ Brassage	Poule 0	79396967	19/09/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15	16/10/2026	16/10/2026		86,00€
Dossier :	24193858	du 20/10/2026 Championnat U18/ Brassage	Poule 0	79413392	19/09/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD8	Forfait déclaré U18	16/10/2026	16/10/2026		86,00€

Club :	550524	FOOTBALL ATHLETIC CLUB				
Dossier :	24192608	du 19/10/2026 Criterium Feminin U15 A 8/ 1	Poule 0	79654330	03/10/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club :	550888	F.C. SERQUIGNY NASSANDRES				
Dossier :	24193492	du 20/10/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe B	56563443	20/09/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	16/10/2026	16/10/2026		50,00€

Club :	552519	F.C. EURE MADRIE SEINE				
Dossier :	24192542	du 19/10/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	56563543	04/10/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club : 554350 EVREUX FOOTBALL CLUB 27								
Dossier :	24193463	du	20/10/2026	Criterium Feminin U18 A 8/1	Poule Unique	79649378	26/09/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI			16/10/2026	16/10/2026		100,00€

Club : 563925 PACY MENILLES RACING CLUB								
Dossier :	24192604	du	19/10/2026	Criterium Feminin U15 A 8/1	Poule 0	79654329	03/10/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	AAD	Absence de délégué			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante			16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24192605	du	19/10/2026	Criterium Feminin U15 A 8/1	Poule 0	79654329	03/10/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club : 565192 GROUPEMENT FÉMININ CENTRE EURE								
Dossier :	24192597	du	19/10/2026	Criterium Feminin U18 A 8/1	Poule Unique	79649382	03/10/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	1LM	1 licence manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante			16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club : 565388 FC REMUS								
Dossier :	24192476	du	19/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	72326062	04/10/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	AAD	Absence de délégué			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante			16/10/2026	16/10/2026		10,00€

Club : 580568 F. C. GISORS VEXIN NORMAND 27								
Dossier :	24192488	du	19/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	56563047	04/10/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	1LM	1 licence manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante			16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24192551	du	19/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	56563720	04/10/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	1LM	1 licence manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante			16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24192592	du	19/10/2026	Criterium Feminin U18 A 8/ 1	Poule Unique	79649380	03/10/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	1LM	1 licence manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante			16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24193925	du	20/10/2026	Championnat U15/ Brassage	Poule 0	79394622	12/09/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	F13	Forfait non déclaré U15			16/10/2026	16/10/2026		129,00€
Dossier :	24193929	du	20/10/2026	Championnat U15/ Brassage	Poule 0	79394624	12/09/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				

Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	F13	Forfait non déclaré U15	16/10/2026	16/10/2026		129,00€
Dossier :	24193931	du 20/10/2026 Championnat U15/ Brassage	Poule 0	79397359	19/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	F13	Forfait non déclaré U15	16/10/2026	16/10/2026		129,00€
Dossier :	24193940	du 20/10/2026 Championnat U15/ Brassage	Poule 0	79397360	19/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	F13	Forfait non déclaré U15	16/10/2026	16/10/2026		129,00€

Club :	582639	FUSION CHARENTONNE SAINT AUBIN				
Dossier :	24192420	du 19/10/2026 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	65177196	04/10/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€
Dossier :	24193945	du 20/10/2026 Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule A	79376572	20/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FTSF	Forfait non déclaré Seniors Féminines à 8	16/10/2026	16/10/2026		189,00€

Club :	590373	A. S. CRIQUEBEUF FOOTBALL				
Dossier :	24192535	du 19/10/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	56563541	04/10/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	16/10/2026	16/10/2026		10,00€

					Total Général :	3 210,00€
--	--	--	--	--	-----------------	-----------